



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à une séance du Conseil qui se tiendra le mardi 5 février 2021 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Lot 6 280-280 situé sur la rue Patin (zone R11) :

Le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre qu'une résidence de type bifamiliale soit construite sur un seul étage alors que selon le grille des qualifications de la zone R11, les résidences bifamiliales ne peuvent être construites que sur deux étages.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ci-avant mentionnée par l'un des moyens suivants :

- Par le lien de la visioconférence via <https://onl.me>
- Lettre reçue avant le 5 février 2021, au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J5J 1Z0 ;
- Par courriel au avispublic@sjm.qc.ca

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 450-347-5448 ext.6.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce jeudi 28 janvier 2021.

Mario Beaudin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Mario Beaudin, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal sous 88-00 et 114-00, le 27 janvier 2021.

Mario Beaudin, Directeur général et secrétaire-trésorier